

ARRETE DU PRESIDENT
DU CENTRE DE GESTION RELATIF A
LA PROMOTION INTERNE - 2024

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE
D'ATTACHE TERRITORIAL

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2020-AG-54 du Président du Centre de Gestion de la Haute Savoie fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion de la Fonction Publique de Haute-Savoie, modifié par arrêté n° 2022-AG-01,

Considérant que **46** recrutements ont été effectués en 2023 auxquels il convient d'ajouter le reliquat des recrutements 2023 (**2**), permettant **24** inscriptions sur la liste d'aptitude pour la promotion interne au grade d'attaché au titre de l'année 2024,

Considérant les demandes de réinscription sur la liste d'aptitude de :

- Mme Isabelle BAUD,
- M. Ronan LAVIALLE,
- Mme Magalie NGOMA,
- Mme Christel SCIARDIS.

Considérant l'expérience et la valeur professionnelles de chacun des fonctionnaires proposés, notamment leur aptitude à exercer des responsabilités de niveau plus élevé et leur capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues,

ARRETE

ARTICLE 1

La liste d'aptitude au grade d'**attaché territorial** établie pour l'année **2024** est constituée comme suit :

<i>Collectivité</i>	<i>Nom-Prénom</i>	<i>Date de 1ère inscription</i>
MAIRIE DE SAINT-JEOIRE-EN FAUCIGNY	Mme BARAUD Nadine	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE PUBLIER	Mme BAUD Isabelle	<i>30 juin 2022</i>
MAIRIE D'EPAGNY METZ-TESSY	Mme BENARD Anne-Charlotte	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE TALLOIRES-MONTMIN	Mme BON MARDION Nadia	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE FILLINGES	Mme BORIES Marlène	<i>09 juillet 2024</i>

MAIRIE DE RUMILLY	M. CHARPY David	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE CRANVES SALES	M. CICCIU Maurice	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE D'AMBILLY	Mme COMPARIN Carine	<i>09 juillet 2024</i>
SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE	Mme DEGERINE Joëlle	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	Mme DELACHAT Valérie	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE SAXEL	Mme DELAVOET Nelly	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE RUMILLY	M. FONTES Anthony	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE CLUSES	M. GONZALES Jérôme	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE D'EPAGNY METZ-TESSY	M. LAVIALLE Ronan	<i>09 juillet 2021</i>
MAIRIE DE SAINT-JEOIRE-EN-FAUCIGNY	Mme MEYNET-CORDONNIER Aurélie	<i>09 juillet 2024</i>
CDC DES MONTAGNES DU GIFFRE	Mme MIGNON Armel	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE VEIGY-FONCENEX	Mme NGOMA Magalie	<i>30 juin 2022</i>
MAIRIE DE FILLIERE	Mme PERRISSIN-FABERT Lisa	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE SALLANCHES	Mme PERRUCHIONE Laurence	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE D'AYZE	Mme PISANO Jennifer	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE DOUVAINE	Mme PISANU Esmeralda	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE MEGEVE	M. RIZZI Richard	<i>09 juillet 2024</i>
CENTRE DE GESTION DE LA F.P.T 74	Mme ROSAY PAGNUSATT Marie-Noëlle	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE D'EXCENEVEX	Mme SAPINO Michelle	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE PASSY	M. SAUZEAU Thierry	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE ST-JEAN-D'AULPS	Mme SCIARDIS Christel	<i>30 juin 2022</i>
MAIRIE DE SIXT-FER-A-CHEVAL	Mme SIMOND-BRETAGNE Fanny	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE LA CLUSAZ	Mme TOCHON-DANGUY Liliane	<i>09 juillet 2024</i>

ARTICLE 2

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3

La date de fin de validité de la présente liste est fixée **au 08 juillet 2026**.

Considérant la date de 1^{ère} inscription sur la liste d'aptitude de Mesdames Isabelle BAUD, Magalie NGOMA et Christel SCIARDIS, la date de fin de validité de la présente liste, pour ces agents, est fixée au **29/06/2025**.

Considérant la date de 1^{ère} inscription sur la liste d'aptitude de Monsieur Ronan LAVIALLE, la date de fin de validité de la présente liste, pour cet agent, est fixée au **08/07/2025**.

ARTICLE 4

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Rendu exécutoire le : **09 JUIL. 2024**

Fait à Annecy, le 09 juillet 2024

Le Président,



Antoine de MENTHON

ARRETE DU PRESIDENT
DU CENTRE DE GESTION RELATIF A
LA PROMOTION INTERNE - 2024

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE DE
BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAL

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu le décret n° 91-845 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2020-AG-54 du Président du Centre de Gestion de la Haute Savoie fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion de la Fonction Publique de Haute-Savoie, modifié par arrêté n° 2022-AG-01,

Considérant que **1** recrutement a été effectué en 2023, auquel il convient d'ajouter le reliquat des recrutements 2017 (**1**), permettant **1** inscription sur la liste d'aptitude pour la promotion interne au grade de bibliothécaire au titre de l'année 2024,

Considérant l'expérience et la valeur professionnelles de chacun des fonctionnaires proposés, notamment leur aptitude à exercer des responsabilités de niveau plus élevé et leur capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues,

ARRETE

ARTICLE 1

La liste d'aptitude au grade de **bibliothécaire territorial** au titre de la promotion interne de l'année **2024** est établie comme suit :

<i>Collectivité</i>	<i>Nom-Prénom</i>	<i>Date de 1ère inscription</i>
MAIRIE DE SAINT-JEOIRE-EN-FAUCIGNY	Mme MAGUER Emilie	<i>09 juillet 2024</i>

ARTICLE 2

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3

La date de fin de validité de la présente liste est fixée **au 08 juillet 2026**.

ARTICLE 4

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Rendu exécutoire le : **09 JUL. 2024**

Fait à Annecy, le **09 juillet 2024**

Le Président,



Antoine de MENTHON

ARRETE DU PRESIDENT
DU CENTRE DE GESTION RELATIF A
LA PROMOTION INTERNE - 2024

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE
DE CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu le décret n° 2013-489 du 10 juin 2013, portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2020-AG-54 du Président du Centre de Gestion de la Haute Savoie fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion de la Fonction Publique de Haute-Savoie, modifié par arrêté n° 2022-AG-01,

Considérant qu'aucun recrutement n'a été effectué en 2023 sur ce grade mais qu'il convient de prendre en compte le reliquat des recrutements 2022 (2), permettant ainsi 1 inscription sur la liste d'aptitude pour la promotion interne au grade de conseiller socio-éducatif au titre de l'année 2024,

Considérant l'expérience et la valeur professionnelles, de chacun des fonctionnaires proposés, notamment leur aptitude à exercer des responsabilités de niveau plus élevé et leur capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues,

ARRETE

ARTICLE 1

La liste d'aptitude au grade de **conseiller socio-éducatif** au titre de la promotion interne de l'année **2024** est établie comme suit :

<i>Collectivité</i>	<i>Nom-Prénom</i>	<i>Date de 1ère inscription</i>
CCAS DES HOUCHES	Mme CONSILLE Vanessa	<i>09 juillet 2024</i>

ARTICLE 2

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3

La date de fin de validité de la présente liste est fixée **au 08 juillet 2026**.

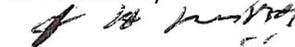
ARTICLE 4

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Rendu exécutoire le : **09 JUL. 2024**

Fait à Annecy, le 09 juillet 2024

Le Président,



Antoine de MENTHON

ARRETE DU PRESIDENT
DU CENTRE DE GESTION RELATIF A
LA PROMOTION INTERNE - 2024

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE
D'INGENIEUR TERRITORIAL

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L523-1 et L523-5,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2020-AG-54 du Président du Centre de Gestion de la Haute Savoie fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion de la Fonction Publique de Haute-Savoie, modifié par arrêté n° 2022-AG-01,

Considérant que le nombre de recrutements pour l'année 2023 est de **21**, auxquels il convient d'ajouter le reliquat des recrutements 2023 (**2**) permettant ainsi **11** inscriptions sur la liste d'aptitude pour la promotion interne au grade d'ingénieur territorial au titre de l'année 2024,

Considérant que **2** dossiers ont été présentés pour l'accès au grade d'ingénieur accessible au titre de l'examen professionnel, le nombre de postes pour l'accès au grade d'ingénieur au choix est de **9**.

Considérant l'expérience et la valeur professionnelles de chacun des fonctionnaires proposés, notamment leur aptitude à exercer des responsabilités de niveau plus élevé et leur capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues,

ARRETE

ARTICLE 1

La liste d'aptitude au grade d'**ingénieur territorial** au titre de la promotion interne de l'année **2024** est établie comme suit :

<i>Collectivité</i>	<i>Nom-Prénom</i>	<i>Date de 1ère inscription</i>
THONON AGGLOMERATION	Mme BEAL Lucie	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE PASSY	M. BUZZOLINI Raphaël	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE SAINT-PIERRE-EN FAUCIGNY	M. DELILE Jean-Claude	<i>09 juillet 2024</i>
CDC DE LA VALLEE DE CHAMONIX MONT-BLANC	Mme GABY Elodie	<i>09 juillet 2024</i>
SI DU LAC D'ANNECY	M. LAROCHE Jean-Claude	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE POISY	M. LAYDERNIER Christian	<i>09 juillet 2024</i>
SI DU LAC D'ANNECY	M. PERRIER William	<i>09 juillet 2024</i>

MAIRIE DES HOUCHES	M. POZZERLE Claude	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE BONS-EN-CHABLAIS	M. SERMONDADE Damien	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE D'ARACHES-LA-FRASSE	M. TATU Ludovic	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE CRANVES SALES	M. WARGNIES Arnaud	<i>09 juillet 2024</i>

ARTICLE 2

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3

La date de fin de validité de la présente liste est fixée **au 08 juillet 2026**.

ARTICLE 4

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Rendu exécutoire le : **09 JUIL. 2024**

Fait à Annecy, le 09 juillet 2024

Le Président,



Antoine de MENTHON

ARRETE DU PRESIDENT
DU CENTRE DE GESTION RELATIF A
LA PROMOTION INTERNE - 2024

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE
DE CONSEILLER TERRITORIAL DES APS

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu le décret n° 92-364 du 1er avril 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2020-AG-54 du Président du Centre de Gestion de la Haute Savoie fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion de la Fonction Publique de Haute-Savoie, modifié par arrêté n° 2022-AG-01,

Considérant que **1** recrutement a été effectué en 2023 auquel il convient d'ajouter le reliquat des recrutements 2020 (**1**), permettant **1** inscription sur la liste d'aptitude pour la promotion interne au grade de conseiller des APS, au titre de l'année 2024,

Considérant la valeur professionnelle de chacun des fonctionnaires proposés, notamment leur aptitude à exercer des responsabilités de niveau plus élevé et leur capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues,

ARRETE

ARTICLE 1

La liste d'aptitude au grade de **conseiller des A.P.S.** au titre de la promotion interne de l'année **2024** est établie comme suit :

Collectivité	Nom-Prénom	Date de 1ère inscription
MAIRIE DE PUBLIER	M. BERCHET Etienne	<i>09 juillet 2024</i>

ARTICLE 2

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3

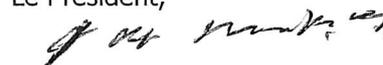
La date de fin de validité de la présente liste est fixée **au 08 juillet 2026**.

ARTICLE 4

Rendu exécutoire le : **09 JUIL. 2024**

Fait à Annecy, le **09 juillet 2024**

Le Président,



Antoine de MENTHON

ARRETE DU PRESIDENT
DU CENTRE DE GESTION RELATIF A
LA PROMOTION INTERNE - ANNEE 2024

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AUX
GRADES DE TECHNICIEN TERRITORIAL ET
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ème} classe

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu le décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2020-AG-54 du Président du Centre de Gestion de la Haute Savoie fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion de la Fonction Publique de Haute-Savoie, modifié par arrêté n° 2022-AG-01,

Considérant que le nombre de recrutements pour l'année 2023 est de **30** auxquels il convient d'ajouter le reliquat des recrutements 2023 (**2**) permettant ainsi **16** inscriptions sur la liste d'aptitude pour la promotion interne 2024,

Considérant que 1 dossier a été présenté pour l'accès au grade de technicien principal de 2^{ème} classe, accessible uniquement au titre de l'examen professionnel, le nombre de postes pour l'accès au grade de technicien au choix est de **15**.

Considérant l'expérience et la valeur professionnelles de chacun des fonctionnaires proposés, notamment leur aptitude à exercer des responsabilités de niveau plus élevé et leur capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues,

ARRETE

ARTICLE 1

La liste d'aptitude au grade de **technicien territorial** au titre de la promotion interne de l'année **2024** est établie comme suit :

Collectivité	Nom-Prénom	Date de 1ère inscription
MAIRIE DE SALLANCHES	M. BEUGIN Valery	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE CLUSES	M. BLACQUE Nicolas	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE CHAVANOD	M. BOZON Christian	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE D'EVIAN-LES-BAINS	M. CHAVANNE Philippe	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE MAGLAND	M. CHESNEY Vincent	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE FILLIERE	M. CONVERS Benoît	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE VETRAZ-MONTHOUX	Mme DE CEUNINCK Sandra	<i>09 juillet 2024</i>
CDC DU GENEVOIS	M. GIET Steve	<i>09 juillet 2024</i>

MAIRIE DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	Mme JOUVE Manuella	<i>09 juillet 2024</i>
CDC RUMILLY TERRE DE SAVOIE	M. LEJEUNE Pascal	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE PASSY	M. MANNI Emmanuel	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE CLUSES	M. MUGNIER Romain	<i>09 juillet 2024</i>
CDC DU PAYS DE CRUSEILLES	M. PARQUET Pierre-Alain	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE MESSERY	M. PHIPPAZ Gérald	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE VIUZ EN SALLAZ	Mme RICHARD Corinne	<i>09 juillet 2024</i>

La liste d'aptitude au grade de **technicien principal de 2^{ème} classe** au titre de la promotion interne de l'année **2024** est établie comme suit :

<i>Collectivité</i>	<i>Nom-Prénom</i>	<i>Date de 1ère inscription</i>
SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE	M. JAY Lionel	<i>09 juillet 2024</i>

ARTICLE 2

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3

La date de fin de validité de la présente liste est fixée au **08 juillet 2026**.

ARTICLE 4

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Rendu exécutoire le : **09 JUL. 2024**

Fait à Annecy, le 09 juillet 2024

Le Président,



Antoine de MENTHON

ARRETE DU PRESIDENT
DU CENTRE DE GESTION RELATIF A
LA PROMOTION INTERNE - 2024

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AUX
GRADES DE REDACTEUR TERRITORIAL ET
REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME}
CLASSE

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2020-AG-54 du Président du Centre de Gestion de la Haute Savoie fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion de la Fonction Publique de Haute-Savoie, modifié par arrêté n° 2022-AG-01,

Considérant que le nombre de nominations peut être calculé en appliquant le quota prévu par le statut particulier à 8% de l'effectif du cadre d'emplois des collectivités affiliées à un Centre de gestion (Effectif du cadre d'emplois : 470 agents : $470 \times 8\%/2$), l'application de cette clause de sauvegarde est plus favorable et permet ainsi **18** inscriptions sur liste d'aptitude pour la promotion interne 2024.

Considérant qu'1 dossier a été présenté pour l'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, accessible uniquement au titre de l'examen professionnel, le nombre de postes pour l'accès au grade de rédacteur au choix est de **17**.

Considérant l'expérience et la valeur professionnelles de chacun des fonctionnaires proposés, notamment leur aptitude à exercer des responsabilités de niveau plus élevé et leur capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues,

ARRETE

ARTICLE 1

La liste d'aptitude au grade de **rédacteur territorial** au titre de la promotion interne de l'année **2024** est établie comme suit :

<i>Collectivité</i>	<i>Nom-Prénom</i>	<i>Date de 1ère inscription</i>
MAIRIE DE BONNEVILLE	Mme APPERTET Annie	<i>09 juillet 2024</i>
SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE HAUTE-SAVOIE	Mme BONTEMS Laurence	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE BEAUMONT	Mme BRUNEL Françoise	<i>09 juillet 2024</i>
CDC FIER ET USSES	Mme CHAMEY Nadège	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE DOUVAIN	Mme DORCIER Chantal	<i>09 juillet 2024</i>

MAIRIE DE CUVAT	Mme DUPARC Corinne	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE JONZIER EPAGNY	Mme DUPARC Emilie	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE SCIONZIER	Mme FOUET Mélanie	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE D'EVIAN-LES-BAINS	Mme GALLAY Anne Laure	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE FAVERGES-SEYTHENEX	Mme GERARD Florence	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE DEMI QUARTIER	Mme HAMONIC Stéphanie	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE VILLE EN SALLAZ	Mme MISSIMILLY Sophie	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE SALLENOVES	Mme MOREL Sonia	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE NAVES PARMELAN	Mme PAULME Mylène	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE DOMANCY	Mme PELLOUX Stéphanie	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE D'EXCENEVEX	Mme SOBCZYNSKI Nadine	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE VINZIER	Mme VIOLLAZ Sophie	<i>09 juillet 2024</i>

La liste d'aptitude au grade de **rédacteur principal de 2^{ème} classe** au titre de la promotion interne de l'année **2024** est établie comme suit :

<i>Collectivité</i>	<i>Nom-Prénom</i>	<i>Date de 1ère inscription</i>
SDIS 74	Mme GOMIS Aurélie	<i>09 juillet 2024</i>

ARTICLE 2

La date de fin de validité de la présente liste est fixée **au 08 juillet 2026**.

ARTICLE 3

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Rendu exécutoire le : **09 JUIL. 2024**

Fait à Annecy, le 09 juillet 2024

Le Président,



Antoine de MENTHON



ARRETE DU PRESIDENT
DU CENTRE DE GESTION RELATIF A
LA PROMOTION INTERNE - 2024

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE
D'ASSISTANT DE CONSERVATION
DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2020-AG-54 du Président du Centre de Gestion de la Haute Savoie fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion de la Fonction Publique de Haute-Savoie, modifié par arrêté n° 2022-AG-01.

Considérant que le nombre de recrutements pour l'année 2023 est de **5** auxquels il convient d'ajouter le reliquat des recrutements 2023 (**2**), permettant **3** inscriptions sur la liste d'aptitude pour la promotion interne pour l'accès au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Considérant qu'aucun dossier n'a été présenté pour l'accès au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe, accessible au titre de l'examen professionnel, le nombre de postes pour l'accès au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques au choix est de **5**.

Considérant l'expérience et la valeur professionnelles de chacun des fonctionnaires proposés, notamment leur aptitude à exercer des responsabilités de niveau plus élevé et leur capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues,

ARRETE

ARTICLE 1

La liste d'aptitude au grade d'**assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques** au titre de la promotion interne de l'année **2024** est établie comme suit :

<i>Collectivité</i>	<i>Nom-Prénom</i>	<i>Date de 1ère inscription</i>
CDC DE LA VALLEE DE CHAMONIX MONT-BLANC	Mme DA COSTA Aline	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE FILLIERE	Mme GROGNUX Emilie	<i>09 juillet 2024</i>
CDC DU PAYS DE CRUSEILLES	Mme MENOUD Patricia	<i>09 juillet 2024</i>

ARTICLE 2

La date de fin de validité de la présente liste est fixée au **08 juillet 2026**.

ARTICLE 3

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE

dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Rendu exécutoire le : **09 JUL. 2024**

Fait à Annecy, le 09 juillet 2024

Le Président,



Antoine de MENTHON

ARRETE DU PRESIDENT
DU CENTRE DE GESTION RELATIF A
LA PROMOTION INTERNE - 2024

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE
D'ANIMATEUR TERRITORIAL

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2020-AG-54 du Président du Centre de Gestion de la Haute Savoie fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion de la Fonction Publique de Haute-Savoie, modifié par arrêté n° 2022-AG-01,

Considérant que le nombre de recrutements pour l'année 2023 est de **10** auxquels il convient d'ajouter le reliquat des recrutements 2023 (**1**), permettant **5** inscriptions sur la liste d'aptitude pour la promotion interne pour l'accès au grade d'animateur,

Considérant qu'aucun dossier n'a été présenté pour l'accès au grade d'animateur principal de 2^{ème} classe accessible au titre de l'examen professionnel, le nombre de postes pour l'accès au grade d'animateur au choix est de **5**.

Considérant l'expérience et la valeur professionnelles de chacun des fonctionnaires proposés, notamment leur aptitude à exercer des responsabilités de niveau plus élevé et leur capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues,

ARRETE

ARTICLE 1

La liste d'aptitude au grade d'**animateur territorial** au titre de la promotion interne de l'année **2024** est établie comme suit :

<i>Collectivité</i>	<i>Nom-Prénom</i>	<i>Date de 1ère inscription</i>
MAIRIE D'AMBILLY	Mme ALVES Chantal	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE FILLINGES	M. BEGEY Yohann	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE MARNAZ	Mme BORGES Barbara	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE MAGLAND	Mme FLANDRE COLIN Claire	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE CLUSES	Mme REMOND Isabelle	<i>09 juillet 2024</i>

ARTICLE 2

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3

La date de fin de validité de la présente liste est fixée **au 08 juillet 2026**.

ARTICLE 4

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Rendu exécutoire le : **09 JUIL. 2024**

Fait à Annecy, le 09 juillet 2024

Le Président,



Antoine de MENTHON

ARRETE DU PRESIDENT
DU CENTRE DE GESTION RELATIF A
LA PROMOTION INTERNE - 2024

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE
DE CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,

Vu l'arrêté n° 2020-AG-54 du Président du Centre de Gestion de la Haute Savoie fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion de la Fonction Publique de Haute-Savoie, modifié par arrêté n° 2022-AG-01,

Considérant que **4** recrutements ont été effectués en 2023 auxquels il convient d'ajouter le reliquat des recrutements de 2023 (**2**) permettant ainsi **3** inscriptions sur la liste d'aptitude pour la promotion interne au grade de chef de service de police municipale,

Considérant que **1** dossier a été présenté pour l'accès au grade de chef de service de police municipale accessible au titre de l'examen professionnel, le nombre de postes pour l'accès au grade de chef de service de police municipale au choix est de **2**.

Considérant l'expérience et la valeur professionnelles de chacun des fonctionnaires proposés, notamment leur aptitude à exercer des responsabilités de niveau plus élevé et leur capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues,

ARRETE

ARTICLE 1

La liste d'aptitude au grade de **chef de service de police municipale** pour l'année **2024** est établie comme suit :

<i>Collectivité</i>	<i>Nom-Prénom</i>	<i>Date de 1ère inscription</i>
MAIRIE DE POISY	M. CONTEJEAN Fabien	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	M. JOLY Olivier	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE SAINT-JEOIRE-EN-FAUCIGNY	M. MONGE Jérémy	<i>09 juillet 2024</i>

ARTICLE 2

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3

La date de fin de validité de la présente liste est fixée **au 08 juillet 2026**.

ARTICLE 4

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Rendu exécutoire le : **09 JUIL. 2024**

Fait à Annecy, le 09 juillet 2024

Le Président,



Antoine de MENTHON

ARRETE DU PRESIDENT
DU CENTRE DE GESTION RELATIF A
LA PROMOTION INTERNE - 2024

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE
D'AGENT DE MAITRISE

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu le décret n° 88-547 du 06 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2020-AG-54 du Président du Centre de Gestion de la Haute Savoie fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion de la Fonction Publique de Haute-Savoie, modifié par arrêté n° 2022-AG-01,

Considérant les conditions d'accès au grade d'agent de maîtrise pour les agents appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques :

- Accès en fonction de la seule ancienneté (article 6, 1° du décret n° 88-547 du 6 mai 1988) : aucun quota n'est appliqué dans ce cas ;
- Accès après réussite à un examen professionnel (article 6, 2° du décret n° 88-547 du 6 mai 1988) : un recrutement pour deux nominations prononcées au titre de l'article 6, 1°.

Considérant que **49** nominations au grade d'agent de maîtrise ont été effectives en 2023 permettant ainsi **24** inscriptions sur la liste d'aptitude pour la promotion interne au grade d'agent de maîtrise après examen professionnel au titre de l'année 2024, auxquels il convient d'ajouter le reliquat de postes 2023 (**144** postes) : **168** postes.

Considérant l'expérience et la valeur professionnelles de chacun des fonctionnaires proposés, notamment leur aptitude à exercer des responsabilités de niveau plus élevé et leur capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues,

ARRETE

ARTICLE 1

La liste d'aptitude au grade d'**agent de maîtrise** établie pour l'année **2024** au titre de **l'article 6, 1°** du décret n° 88-547 du 6 mai 1988 est établie comme suit :

<i>Collectivité</i>	<i>Nom-Prénom</i>	<i>Date de 1ère inscription</i>
MAIRIE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	M. AMAFROID-BROISAT Xavier	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE CHAMONIX MONT-BLANC	M. ANSELMO Guillaume	<i>09 juillet 2024</i>
CDC FAUCIGNY GLIERES	M. ANTHOINE-MILHOMME Sylvain	<i>09 juillet 2024</i>
CDC FAUCIGNY GLIERES	M. BALLANFAT Joel	<i>09 juillet 2024</i>
CCAS DE PASSY	M. BENKIDA - OUDIN Sébastien	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE SAINT-JEOIRE-EN-FAUCIGNY	Mme BERTHIER Aurore	<i>09 juillet 2024</i>

MAIRIE DE DOMANCY	Mme BIBOLLET RUCHE Blandine	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE CHAMPANGES	M. BOSSON Jean Michel	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE MORZINE	M. BOUVET Yann	<i>09 juillet 2024</i>
COMMUNE DE CONTAMINE SARZIN	M. BOYER Jean Luc	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE RUMILLY	M. BRUYERE Alain	<i>09 juillet 2024</i>
CDC DE LA VALLEE DE CHAMONIX MONT-BLANC	M. BURNIER Mathieu	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE SALLANCHES	M. CABANES Florian	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE CLUSES	M. CAMAZZOLA Hervé	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE FAVERGES-SEYTHENEX	M. CECCON Edouard	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE RUMILLY	M. CHAL Laurent	<i>09 juillet 2024</i>
CDC USSES ET RHONE	M. CHAMEAUX Christophe	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE SILLINGY	Mme CHARBONNET Pascale	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE RUMILLY	M. CHARPY Nicolas	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE QUINTAL	M. CHRIST Denis	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE RUMILLY	Mme COLLINET Claude	<i>09 juillet 2024</i>
THONON AGGLOMERATION	M. COLLOUD Grégory	<i>09 juillet 2024</i>
COMMUNE DE BERNEX	M. DALON Emmanuel	<i>09 juillet 2024</i>
SI DU LAC D'ANNECY	M. DUMAIS Grégory	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE FAVERGES-SEYTHENEX	Mme DUSSOLLIET-BERTHOD Corinne	<i>09 juillet 2024</i>
CDC DE LA VALLEE DE CHAMONIX MONT-BLANC	M. EPINAT Christophe	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE D'EPAGNY METZ-TESSY	M. FONTAINE Frédéric	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE THÔNES	M. FOURNIER-BIDOZ Michel	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	M. FREZIER Patrice	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE DOUVAINE	Mme GATTELET Audrey	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE D'ARACHES-LA-FRASSE	M. GIRAUDET Philippe	<i>09 juillet 2024</i>
SIVU SCOLAIRE BEAUPRE	M. GRESSIER Gilles	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE SILLINGY	M. GUERMEUR Yann	<i>09 juillet 2024</i>
SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE	M. HANRARD Julien	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE CLUSES	M. HOUZET Bastien	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE CHOISY	M. JENATTON Guillaume	<i>09 juillet 2024</i>

MAIRIE DE CHAMONIX MONT-BLANC	M. KNITTEL Benjamin	<i>09 juillet 2024</i>
COMMUNE DE FAUCIGNY	M. LANCRENON Jules	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE RUMILLY	M. LANZAFAME Gilles	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE CLUSES	M. LEVILLAIN Patrice	<i>09 juillet 2024</i>
SDIS74	M. LOPEZ-LOPEZ Yohann	<i>09 juillet 2024</i>
SIVU SCOLAIRE BEAUPRE	Mme LORIN Karen	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE THÔNES	Mme MERMILLOD-BARON Christelle	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE PUBLIER	M. MOULY Julien	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE CLUSES	M. MOUNERAT Grégory	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE REIGNIER ESERY	M. MUGNIER Denis	<i>09 juillet 2024</i>
COMMUNE DE BERNEX	M. OLLIVIER Nathalie	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE D'EVIAN-LES-BAINS	M. OTTOBON Nicolas	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE PASSY	M. PAUBLAN Vincent	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE D'ARGONAY	M. PERRIN Cédric	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE LORNAY	Mme PERRON Véronique	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE FAVERGES-SEYTHENEX	M. PILATO Eric	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE VIUZ EN SALLAZ	M. PINGET Yves	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	M. REYMOND Laurent	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE LA ROCHE-SUR-FORON	M. ROCCHI Serge	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE D'ALLINGES	M. RODRIGUES Joachim	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	M. ROSSI Didier	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE D'ARGONAY	M. SADAOUI Christophe	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE FAVERGES-SEYTHENEX	M. SAVIOZ Franck	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE CLUSES	M. TETAZ Laurent	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE CHAMONIX MONT-BLANC	M. URBAIN Adrien	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE D'ARACHES-LA-FRASSE	Mme VALES Nathalie	<i>09 juillet 2024</i>
SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE	M. VINCENT Sébastien	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE CRANVES SALES	Mme VITRY Tanie	<i>09 juillet 2024</i>
CCAS D'EVIAN-LES-BAINS	Mme ZOCOLA Marie-Claude	<i>09 juillet 2024</i>

La liste d'aptitude au grade d'**agent de maîtrise** établie pour l'année **2024** au titre de l'**article 6, 2°** du décret n°88-547 du 6 mai 1988 est établie comme suit :

Collectivité	Nom-Prénom	Date de 1ère inscription
CDC ARVE ET SALEVE	M. ABRY Nicolas	<i>09 juillet 2024</i>
SDIS 74	M. CANCOUET Jérôme	<i>09 juillet 2024</i>
CDC DE LA VALLEE DE CHANMONIX MONT-BLANC	M. COUTTET Pierre-Yves	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE D'EPAGNY METZ-TESSY	Mme DAUVERGNE Marie	<i>09 juillet 2024</i>
CDC ARVE ET SALEVE	M. GARCIA Julien Christophe	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE MORZINE	M. JORDAN-MARULLAZ David	<i>09 juillet 2024</i>
CDC CLUSES-ARVE MONTAGNES	Mme MARTINEZ Nelly	<i>09 juillet 2024</i>
MAIRIE DE BALLAISON	M. VULLIEZ Geoffroy	<i>09 juillet 2024</i>

ARTICLE 2

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3

La date de fin de validité de la présente liste est fixée **au 08 juillet 2026**.

ARTICLE 4

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Rendu exécutoire le : **09 JUL. 2024**

Fait à Annecy, le 09 juillet 2024

Le Président,



Antoine de MENTHON